

Mairie de Lussac-les-Châteaux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014

Nombre de conseillers en exercice :19

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :15

Nombre de votants :19

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de Lussac-Les-Châteaux se sont réunis à la mairie en séance publique, dûment convoqués par Madame le Maire Annie LAGRANGE, conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : transmise le lundi 23 juin 2014.

Présents : Mesdames Annie LAGRANGE, Michèle PARADOT, Annie TRICHARD, Nathalie RIBARDIERE, Margareth DARDILLAC, Nathalie ESTEVENET, Messieurs Jean-Luc MADEJ, Alain GUILLOT, Yvon GIRAUD, Pierre BRUGIER, Michel LAHILLONNE, Bernard Jacques DUVERGER, Ludovic AUZENET, Gilles AUDOUX, Thierry MESMIN.

Absents excusés:

Nathalie TOUCHARD donne pouvoir à Annie LAGRANGE,
Sandy RAKOTOARISOA donne pouvoir à Jean-Luc MADEJ,
Monique VERRON donne pouvoir à Michèle PARADOT,
Jean-Claude GIRARDIN donne pouvoir à Pierre BRUGIER.

Absents: -

Michèle PARADOT a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h35

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé au Conseil Municipal l'ajout de trois points :

- Décision modificative N°1 au Budget Pole Culturel ;
- Demande d'autorisation pour solliciter une subvention auprès du Conseil général de la Vienne au titre du Programme d'Aide au Développement des Communes (PADC) ;
- Motion de soutien à l'AMF pour alerter sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

1. Approbation du PV du 20 juin 2014 :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 20 juin 2014.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'approuver le procès-verbal du 20 juin 2014.

2. Approbation des nouveaux tarifs de la cantine, de la garderie, du camping, du musée et de la médiathèque :

Vu l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 24 juin 2014,

Tarifs Cantine Scolaire 2014-2015 :

	Tarif Actuel Rentrée 2013	Proposition Rentrée 2014
Ecole Maternelle	2,42 €	2,47 €
Ecole Élémentaire	2,62 €	2,67 €
Adultes	4,00 €	4,14 €
Employés municipaux	2,95 €	3,00 €

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- de valider les nouveaux tarifs pour l'année 2014-2015 pour la cantine

Tarifs Garderies Scolaires 2014-2015 :

	Tarif Actuel (rentrée 2013)		Proposition (rentrée 2014)	
	Matin	Soir	Matin	Soir
Ecole Maternelle	0,75 €	0,95 €	0,75 €	0,95 €
Ecole Élémentaire	0,75 €	0,95 €	0,75 €	0,95 €
Garderie découverte de 15h45 à 16h45	0,40 €		0,40 €	

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- de valider les nouveaux tarifs pour l'année 2014-2015 pour la garderie.

Tarifs camping municipal à compter du 1^{er} janvier 2015 :

<u>Période d'ouverture</u>	<u>Tarif employés et ouvriers par jour</u>		<u>Tarif touristes par jour</u>			
	<u>Actuel</u>	<u>Proposition</u>	<u>Actuel</u>	<u>Proposition</u>		
Ouverture estivale 1 ^{er} juin – 15 octobre	Emplacement		Emplacement	2,20 €	2,20 €	
	pour une personne :	5,70 €	5,70 €	Véhicule à moteur	1,20 €	1,20 €
	<u>personne supplémentaire :</u>			Caravane	3,20 €	3,20 €
	Adulte/enfant + 12 ans :	1,50 €	1,50 €	Toile de tente	2,70 €	2,70 €
	Enfant jusqu'à 12 ans :	1,00 €	1,00 €	Adulte	1,70 €	1,70 €
			Enfant	1,10 €	1,10 €	
			Charges	2,30 €	2,30 €	
			Camping-car	4,50 € (hors emplacement)	4,50 € (hors emplacement)	
Ouverture exceptionnelle Arrêts de tranche Civaux (hors période estivale)	Emplacement					
	pour une personne :	7,70 €	7,90 €		Fermé	
	<u>personne supplémentaire :</u>					
	Adulte/enfant + 12 ans :	2,00 €	2,00 €			
	Enfant jusqu'à 12 ans :	1,00 €	1,00 €			

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- de valider les nouveaux tarifs du camping municipal pour 2015.

Fixation des tarifs du musée et de la médiathèque :

Vu l'avis de la Commission Culture qui a statué sur les tarifs applicables au musée et à la médiathèque.

Voici les éléments présentés : **Pas de changements pour l'année 2015.**

ENTREE AU MUSEE :

Principes généraux

Exposition permanente	Visite libre	Visite guidée et animation assurées par un personnel du musée
	Payante	Payante
Exposition temporaire	Visite libre	Visite guidée et animation assurées par un personnel du musée
	Gratuite	Payante

Grille tarifaire

Publics	Tarif visite libre			Tarif visite guidée, atelier, animation		
		2014	2015	2014	2015	
Adulte	Plein tarif	3,00 €	3,00 €	Plein tarif	5,00 €	5,00 €
Étudiant Demandeur d'emploi Groupe à partir de 10 personnes (gratuit pour l'accompagnateur)	Demi-tarif	1,50 €	1,50 €	Demi-tarif	2,50 €	2,50 €
Jeune de moins de 18 ans	Gratuit			Demi-tarif	2,50 €	2,50 €
Etablissement scolaire de Lussac Centre de loisirs de la CCL	Gratuit			Gratuit		

- Le Musée sera d'accès libre et gratuit pour tous les publics lors des Journées du Patrimoine, des journées des Musées et lors de manifestations ponctuelles programmées.
- La demande d'intervention d'un animateur extérieur, spécialisé dans les techniques préhistoriques (art du feu, taille du silex, chasse...), sera payante en sus du droit d'entrée comme indiqué ci-dessous :

Tarif d'intervention d'un animateur préhistoire (tarif qui s'ajoute au droit d'entrée au musée)	2014	2015
Animateur préhistoire pour une journée	200 €	200 €
Animateur préhistoire pour une demi-journée	100 €	100 €

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

-de ne pas proposer de changement de tarifs pour le musée

ABONNEMENT MEDIATHEQUE2014-2015 :

		2014	2015
Public de Lussac	Plein tarif	8,00 €	8,00 €
Public extérieur à Lussac	Plein tarif	12,00 €	12,00 €
Demandeurs d'emploi	Tarif réduit	4,00 €	4,00 €
Etudiants	Tarif réduit	4,00 €	4,00 €
Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit		

TARIFS RELATIFS A LA MEDIATHEQUE :

2014

Proposition 2015

Prêt de documents à une personne non abonnée : utilisateur en séjour :

Dépôt de garantie fixé à 100 €

Perte de carte, détérioration boîtiers CD/DVD :

Carte d'abonnement perdue : 1,50 € 1,50 €

Boîtier CD/DVD simple perdu ou détérioré : 1,00 € 1,00 €

Boîtier CD/DVD double perdu ou détérioré : 2,00 € 2,00 €

Reproduction de documents du fonds de la Médiathèque ou Internet :

Photocopie A4 : 0,10 € 0,10 €

Impression noir et blanc : 0,10 € 0,10 €

Impression couleur : 0,50 € 0,50 €

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

-de ne pas proposer de changement de tarifs pour la médiathèque.

3. Vote des subventions :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le vote des subventions telles que définies dans les tableaux ci-dessous :

SUBVENTIONS A CARACTERE SCOLAIRE 2014

Tableau n°1	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
APE Ecole Publique	875,00 €	
APE Ecole Privée	375,00 €	
Action Educative Ecole Privée	423,20 €	
Chambre des métiers	228,00 €	
MFR Secondiny	38,00 €	
MFR Chauvigny	76,00 €	
MFR Jardres	38,00 €	
Prévention Routière	40,00 €	
TOTAL TABLEAU	2 093,20 €	

SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL 2014

Tableau n°2	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Asso Promotion de la lecture	250,00 €	
Comité départ du tourisme	100,00 €	
TOTAL TABLEAU	350,00 €	

SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL 2014

Tableau n°3	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ADMR	4 435,00 €	
Les Amis de la Noiseraie	150,00 €	
Secours Populaire	110,00 €	

Donneurs de Sang	245,00 €	
Club Amitié	290,00 €	
Banque Alimentaire Départementale	295,00 €	
Croix Rouge	150,00 €	
ADOT	30,00 €	
Ligue Contre Le Cancer	40,00 €	
AIDE (SIDA)	40,00 €	
Cœur et Santé	30,00 €	
ACCOR	33,00 €	
Fonds de Solidarité Logement	400,00 €	
FNATH	175,00 €	
La Maison des Familles	30,00 €	
AFM TELETHON	420,00 €	
Secours Catholique	160,00 €	
Un Hopital pour les enfants	30,00 €	
Les Restos du Coeur	150,00 €	
Sclérose en plaque	30,00 €	
Asso Insuffisants Rénaux	32,00 €	
TOTAL TABLEAU	7 275,00 €	

SUBVENTIONS A CARACTERE GENERAL 2014

Tableau n°4	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
MJC Fonctionnement	8 250,00 €	
MJC Culture	2 450,00 €	
Art de la rue MJC	1 000,00 €	
MJC participation aux charges de fonct. DOJO	5 300,00 €	
Office de Tourisme	18 250,00 €	
CLA fonctionnement	360,00 €	
CLA 14 juillet	600,00 €	
Conservatoire Espaces Naturels	50,00 €	
JPCL	700,00 €	
JPCL Prix Municipalité	1 300,00 €	
Cyclo randonneurs Lussacois	215,00 €	
ASL Fonctionnement	850,00 €	
ASL Aide à la reprise de l'activité du club		800,00 €
Pétanque Lussacoise	195,00 €	
Tennis	300,00 €	
ACCA	400,00 €	

Lutte contre les ragondins FDGDON	200,00 €	
Carpe Lussacoise	250,00 €	
Amis de Ham	230,00 €	
Comité Animation VAUX	0,00 €	
Comité Animation VILLENEUVE	150,00 €	
Comité Jumelage Lussac L' Epiphanie	200,00 €	
Amicale des Pompiers	185,00 €	
Cœur d'Afrique	150,00 €	
Sports Equestres Régionaux SER	360,00 €	
SER Prix Municipalité	0,00 €	
TER d'avenir	50,00 €	
Collectif non à la LGV Poitiers-Limoges	50,00 €	
MoussacCanoe Kayak	300,00 €	
COMC	0,00 €	
La Mie de Pain des fours et des moulins	700,00 €	
Avenir 147-149	155,00 €	
TOTAL	43 200,00 €	800,00 €

TOTAL TABLEAU
44 000,00 €

SUBVENTIONS A CARACTERE ECONOMIQUE 2014

Tableau n°5	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Gael fonctionnement	500,00 €	
Gael Foire expo	1 000,00 €	
Les Marchés de la Vienne	600,00 €	
TOTAL TABLEAU	2 100,00 €	

SUBVENTIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE 2014

Tableau n°6	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
UFVGAC	125,00 €	
VRID Vienne	20,00 €	
FNACA	80,00 €	
TOTAL TABLEAU	225,00 €	

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la proposition de vote des subventions pour un montant total de 56 043,20 €.

4. Décision modificative N°2 du budget annexe Assainissement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+1 500	
70611	Redevance d'assainissement collectif		+1 500
	TOTAL	+1 500	+ 1 500

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide:

- d'approuver la décision modificative n°2 au budget assainissement.

5. Créances éteintes suite à effacement obligatoire par le juge dans le cadre du budget assainissement :

Suite à décision du juge du Tribunal d'instance de Poitiers du 19 décembre 2013 concernant le rétablissement personnel de Monsieur BEAUPOUX Christophe dans le cadre d'une procédure de surendettement, les créances concernant l'assainissement ont été effacées, dont le montant s'élève au total à 185,44 € pour les rôles de 2009 à 2013.

La décision du juge s'impose à la commune, nécessitant de prévoir les crédits budgétaires au 6542 au regard des créances éteintes, de prendre une délibération et de faire un mandat au 6542 d'un montant de 185,44 € pour le budget assainissement.

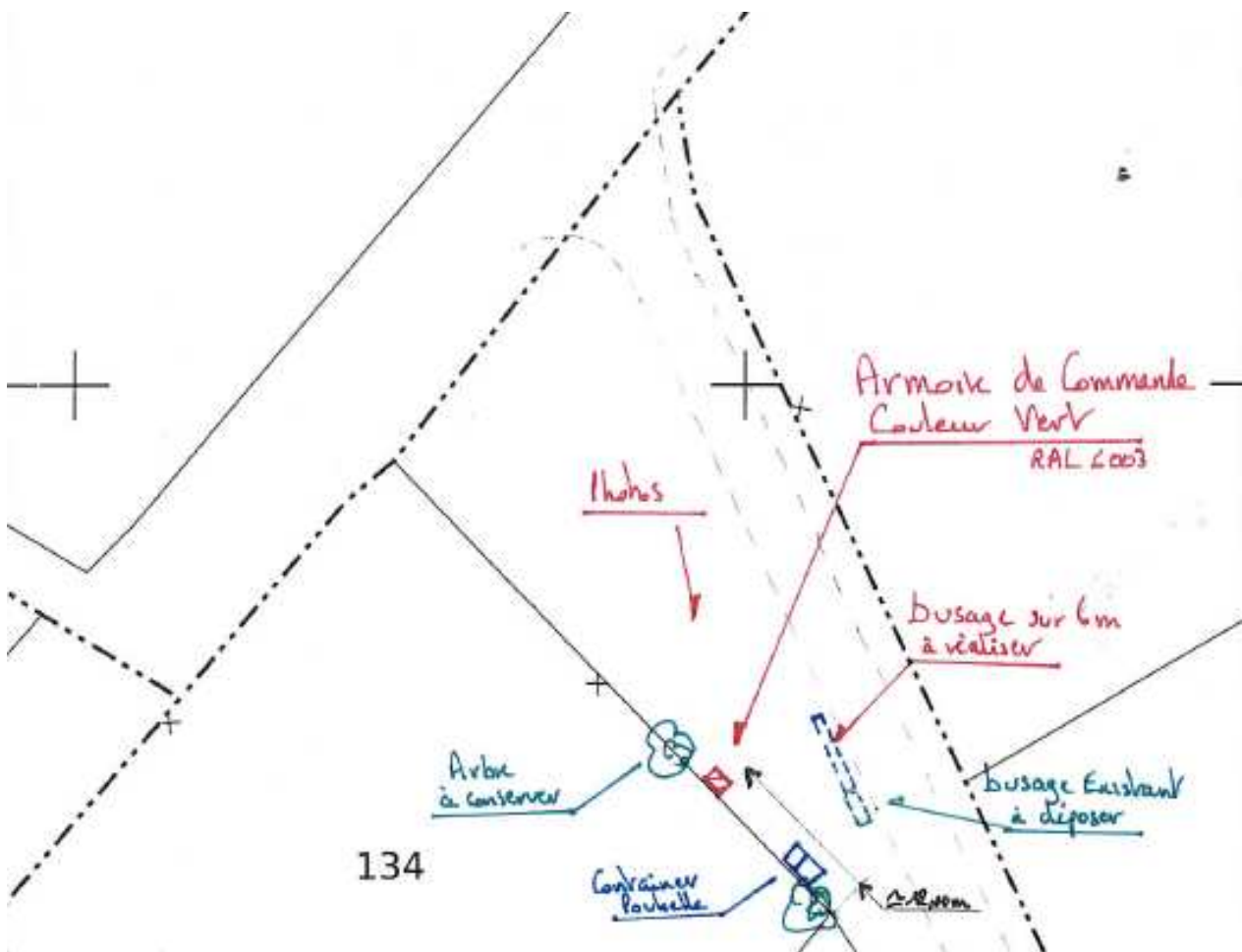
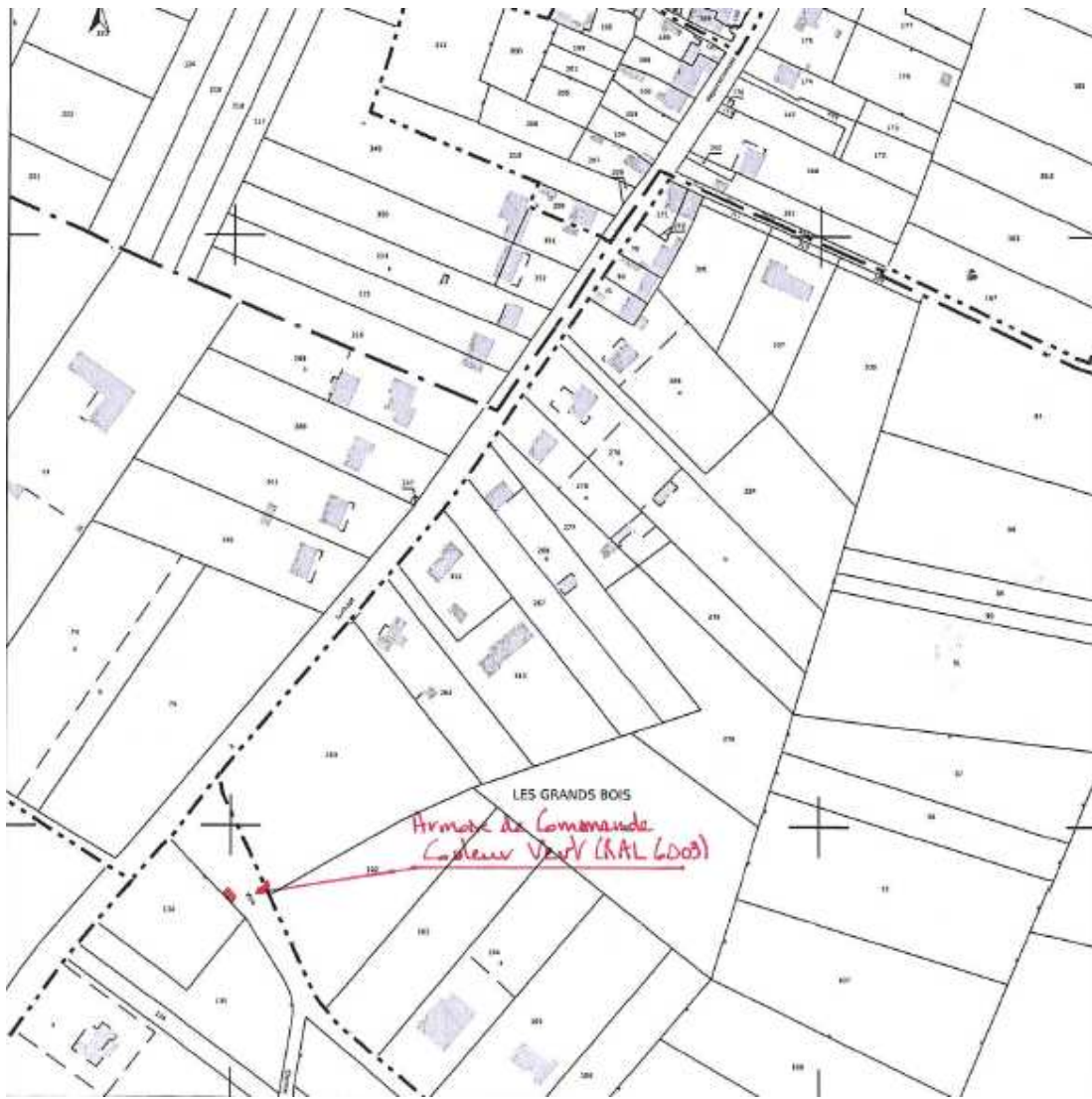
Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte l'effacement des créances d'un montant total de 185,44 € pour les rôles de 2009 à 2013, de prévoir les crédits budgétaires au 6542 au regard de ces créances éteintes, et de faire un mandat au 6542 pour effacer ces créances pour le budget assainissement.

6. Autorisation de signer une convention avec SRD (concessionnaire du Syndicat Energies Vienne) de mise à disposition gratuite de terrain pour l'implantation d'une armoire de commande HTA :

En vue de l'établissement d'une armoire de commande HTA nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution électrique, la SRD Réseau de Distribution (concessionnaire du Syndicat Energies Vienne) propose à la Commune la signature d'une convention amiable de mise à disposition gratuite de 10 m² terrain sur le domaine public communal situé au Lieu-dit La Grande Pièce (section AM).



Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec SRD.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

-d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer une convention avec SRD Réseaux de Distribution(concessionnaire du Syndicat Energies Vienne) de mise à disposition gratuite de 10 m² terrain sur le domaine public communal situé au Lieu-dit La Grande Pièce (section AM), en vue de l'établissement d'une armoire de commande HTA.

7. Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation de la Société EURL GARCIA pour l'exploitation d'une carrière de dolomie avec ses installations de traitement aux lieux-dits « Les Ors » et « la Faillodrie »:

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour la demande renouvellement d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la Société EURL GARCIA, pour l'exploitation d'une carrière de dolomie avec ses installations de traitement aux lieux-dits « Les Ors » et « La Faillodrie » à Lussac-Les-Châteaux, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, et qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique du 12 juin au 12 juillet 2014, conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 12 mai 2014.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de donner un avis favorable pour l'exploitation d'une carrière de dolomie avec ses installations de traitement aux lieux-dits « Les Ors » et « La Faillodrie » à Lussac-Les-Châteaux, suite à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la Société EURL GARCIA.

8. Questions diverses :

Décision modificative N°1 au Budget Pole Culturel :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6233	Foires et expositions	- 60	
651	Redevance pour concessions, brevets	+ 60	
	TOTAL	0	

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide:

- d'approuver la décision modificative n°1 au budget Pole culturel.

Demande d'autorisation pour solliciter une subvention auprès du Conseil général de la Vienne, au titre du Programme d'Aide au Développement des Communes (PADC) et dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'école élémentaire :

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de procéder à la réfection de la toiture de l'Ecole élémentaire, telle que prévue et inscrite au budget primitif 2014, et à ce titre demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil général de la Vienne, dans le cadre du Programme d'aide au développement des communes (PADC) au titre de l'éducation du 1^{er} degré (/ travaux dans les bâtiments scolaires existants), correspondant à 20 % du montant total de la réfection qui s'élève à 35982,50 € HT, soit 7 196,50 €.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

-d'autoriser Madame le maire à solliciter ladite subvention auprès du Conseil général de la Vienne au titre du Programme d'aide au développement des communes (PADC), pour financer la réfection de la toiture de l'école élémentaire.

Motion de soutien à l'AMF pour alerter sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Madame le Maire fait part aux conseillers d'un courrier de l'Association des Maires de France alertant les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il y est notamment précisé que dans le cadre du plan d'économies, les concours financiers de l'Etat aux communes et intercommunalités sont appelés à diminuer de 11 milliards d'€ progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'€ sur la période 2014-2017, soit une amputation de 30% des dotations.

Ces baisses décrites comme brutales et massives par l'AMF aura une double conséquence : sur la qualité des services essentiels à la population, et sur l'investissement local avec des répercussions sur la croissance et l'emploi. L'AMF prévient que quels que soient les efforts, les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

L'AMF souhaite le réexamen du dispositif envisagé et la réunion en urgence d'une instance nationale de dialogue et de négociation entre l'Etat et les représentants des collectivités locales, en vue de mettre à plat toutes les politiques publiques, nationales et européennes.

En conséquence, l'AMF adresse par le biais de ce courrier à la commune une motion de soutien à ces demandes que Madame le Maire soumet au conseil.

Pour information la commune de Lussac-Les-Châteaux perd 51 391 € de dotations entre 2013 et 2014.

Mise aux voix : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide:

de soutenir les demandes de l'AMF, à savoir :

- Le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- La réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Et rappelle que :

-Les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société : Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ; elles accompagnent les entreprises

présentes sur leur territoire ; elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi ;

-La diminution drastique des ressources locales pénalisera à termes nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

-Les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Le prochain Conseil Municipal :

- le vendredi 1^{er} août 2014

➤ **La séance est levée à 22h05.**

**Le Maire,
Annie LAGRANGE**